

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LANDUJAN**

Séance du 1^{er} octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 1^{er} octobre, à vingt-heures, s'est réuni le Conseil Municipal, dûment convoqué, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur HENRY Serge**, Maire.

Date de convocation : 23/09/2026

Date d'affichage :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 13

Secrétaire de séance : Mme. LE GOFF Véronique

Nombre de Conseillers Municipaux ayant pris part à la délibération : 13

Nombre de Voix : 13 + 2 = 15

Présents : M. HENRY Serge, Mme. SAUDRAIS Vanessa, M. RAMEL Pascal, Mme. RESCAN Laurence, , M. ESNAULT Christophe, M. ROLLAND Stéphane, Mme. GIRARD Charlotte, M. DAVID Jean-Marc, Mme LE GOFF Véronique, Mme. GAUTIER Linda, M. FONTAINE Bertrand, M. FOUR Éric et M. DEFFAINS Jérémy.

Absents excusés : Mme. CARESMEL Marie-Thérèse, Mme. HELOU Fabienne

Absents non excusés :

Pouvoirs : Mme. CARESMEL Marie-Thérèse à M. FONTAINE Bertrand, Mme. HELOU Fabienne à M. FOUR Éric

Le Quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

20261007

Objet de la délibération : Renonciation au droit de préemption urbain dans le cadre des ventes de terrains situés dans le lotissement privé « Le Domaine de la Rabine » (5).

Monsieur le Maire rappelle la décision du 29 mars 2018 relative à l'instauration d'un droit de préemption urbain dans le bourg de Landujan sur tout ou partie des zones urbaines, U1AU et Ab.

Il porte ensuite à connaissance du Conseil les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- La DIA 0351432600022 déposée le 14/09/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2236 (372m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Le prix de vente est fixé à 49 200 €
- La DIA 0351432600023 déposée le 14/09/2026 par l'office notarial Pinson Éon concerne le terrain à bâtir cadastré B2211 (273m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigourdière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Le prix de vente est fixé à 38 300 €.

- La DIA 0351432600024 déposée le 24/09/2026 par l'office notarial Pinson son concerne le terrain à bâtir cadastré B2232 (313m²). Il appartient à la SAS TERRAEDIFI (Domiciliée 6 rue de la Rigaudière 35510 Cesson-Sévigné) représentée par Sébastien GARANCHER. Le prix de vente est fixé à 42 200 €

Il propose au Conseil Municipal de renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour les terrains mentionnés ci-dessus, ces derniers ne présentant pas d'intérêt pour la réalisation d'une opération d'aménagement ou d'un projet communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITE**,
DÉCIDE,

- **DE RENONCER à son droit de préemption** concernant les DIA 0351432600022, DIA 0351432600023, DIA 0351432600024 ;
- **D'AUTORISER** Serge HENRY à signer tout acte et document relatif à cette décision.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie certifiée conforme,

Question inscrite à l'ordre du jour

le Maire,
Serge HENRY

